

RÈGLEMENT TRIATHLON NATURE DE BOUZIGUES- SWUMRUN LTN

Article 1 : Règlement FFTRI

La Compétition est soumise aux Règlements de la Fédération Française de Triathlon. Les Concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent et/ou sa participation à la Compétition (ou une partie) implique automatiquement son acceptation pleine.

Article 2 :

- Natation : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24 °c. Le bonnet de bain ne sera plus obligatoire (non fourni par l'organisateur, mais conseillé).
- Le port du casque est obligatoire.
- Les concurrents sont tenus de porter un porte-dossard (vendu sur place par l'organisation si le concurrent n'en possède pas), pour la partie vélo et course à pieds. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué.
- Il est interdit aux Concurrents d'être suivis par toute personne (utilisant n'importe quel moyen de locomotion, y compris en courant) ne faisant pas partie de l'Organisation.
- Les Concurrents ont l'obligation de participer au briefing de course. Les Concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction donnée par les Organisateurs.
- Habillage / déshabillage / tenue : les participants doivent porter une tenue décente La nudité est interdite dans le parc à vélo. Toute violation pourrait entraîner une disqualification. Aucun sac ne doit rester dans le parc à vélo, seulement les affaires de course, une consigne est prévue à cet effet.
- Pour les relais : se passer la puce dans le parc à vélo et le porte dossard (placé dans le dos visible).
- NOUVEAU PARTIE VTT (proche arrivée): Sur la dernière portion (passage passerelle aménagée). L'utilisation d'un vélo gravel est interdit sur la partie vélo. (seul l'usage du VTT est autorisée)
- Pour la partie Swimrun, le port du chasuble est obligatoire (duo ou solo).

Article 3 : Remise des récompenses

La présence des concurrents primés à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. A défaut, aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent.

Article 4 : Assurance

Les Concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels d'un Concurrent ; Il appartient aux Concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 5 : Annulation

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Article 6 : Droit à l'image

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels les Concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Compétition, sur tous supports existants.

Article 7 :

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement.

- Pour toute annulation d'une inscription qu'elle qu'en soit la cause, aucune inscription ne sera remboursée.
- Chaque concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition,
 - soit une photocopie de sa licence compétition FFTTRI 2024, ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon, une photocopie de sa licence FFN pour le nageur, FFC pour le cycliste ou FFA pour le coureur. . Les licences des autres fédérations sont valables si le certificat précise apte au sport en compétition.. La présentation de la CARTE D IDENTITE EST OBLIGATOIRE AVEC LA LICENCE FFTTRI.
 - soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition et/ou de la discipline concernée (ou du sport en compétition). Il doit dater de moins d'un an.
 - Les non-licenciés devront avoir pris leur pass journée en ligne (pris automatiquement avec l'inscription, y compris les inscriptions jour)

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

- L'inscription du concurrent à la compétition emporte nécessairement son adhésion au Règlement de la Compétition. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit règlement.
- Un protocole sanitaire sera mis en place, en fonction des consignes sanitaires en vigueur au moment dit.

L'EQUIPE LOUPIAN TRI NATURE